

MAIRIE DE SAINT GEORGES HAUTE VILLE

DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE POUR MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE

NOM DE L'ASSOCIATION :

NOMBRE D'ADHERENTS :

CONDITIONS :

- une seule demande par année.
- Seule les manifestations ouvertes à tous les habitants sont concernées.
- Montant maximum de 250€.
- Réservé à une manifestation inhabituelle au programme de l'association.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Imprimé de demande de subvention.
- Descriptif et conditions financières de la manifestation concernée (au dos du document).
- RIB de l'association.
- Bilan financier des deux dernières années.

Le président/Nom Prénom.....

Adresse :.....

Tel.....Mail.....

Dossier à rendre complet.

A..... Le :.....

Le président

Cadre réservé à l'administration municipale :

Intitulé de la manifestation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Descriptif de la manifestation et les éléments motivant la demande:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bilan financier après la manifestation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Moyens de communication :

.....

.....

.....